

**Demande déposée le 25/01/2023**

**N° DP 063 368 23 G0005**

Par :	<b>SARL SYSTEMES SOLAIRES</b>
Demeurant à :	<b>20 RUE LE CORBUSIER</b> <b>63800 COURNON D AUVERGNE</b>
Sur un terrain sis à :	<b>145 CHEMIN DES PETITES CHARETTES</b> <b>63160 SAINT-JULIEN-DE-COPPEL</b>
Référence cadastrale :	<b>368 AB 229</b>
Nature des Travaux :	Installation de panneaux photovoltaïques en toiture

**Le Maire de SAINT-JULIEN-DE-COPPEL**

VU la déclaration préalable présentée le 25/01/2023 par la SARL SYSTEMES SOLAIRES, représentée par Monsieur THOMAS SALLES,

VU l'objet de la déclaration :

- pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture ;
- sur un terrain situé 145 CHEMIN DES PETITES CHARETTES à SAINT-JULIEN-DE-COPPEL.

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat approuvé par délibération du conseil communautaire de Billom Communauté en date du 21 octobre 2019

Vu la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat approuvée par délibération du conseil communautaire de Billom Communauté en date du 25 octobre 2021, et notamment le règlement de la zone Ud,

Vu l'affichage en mairie, le 25/01/2023, de l'avis de dépôt du présent dossier,

Vu les pièces complémentaires du 01/02/2023,

**ARRETE**

**Article 1** : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

A SAINT-JULIEN-DE-COPPEL, le 6 /02/ 2023

P/ Le maire,  
Madame



Charles MONNET

